

Appel à candidatures pour le Programme de mobilité doctorale PA-LSE 2015

Mode d'emploi pour les écoles doctorales

PUBLICATION - PUBLICITE:

L'appel à candidatures est publié sur le site web de l'Université de Lyon, à la rubrique Doctorat, le 30 juin 2014.

Il est diffusé dans le même temps aux écoles doctorales afin qu'elles en fassent la publicité auprès des équipes de recherche, ainsi qu'aux LABEX.

Nous conseillons aux écoles doctorales de publier l'appel sur leur site web.

La publication de l'appel est communiquée aux universités-cibles de l'Alliance internationale.

Il est également publié en version anglaise.

MODALITES DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature « entrante » et « sortante » sont annexés à l'appel : en version bilingue pour les dossiers de mobilité sortante, en version française et en version anglaise pour les dossiers de mobilité entrante.

Il est conseillé de ne pas renseigner ces dossiers à la main, les adresses mail pouvant être illisibles.

Chaque candidature doit être approuvée et portée par le directeur de thèse du doctorant (et par le co-directeur si cotutelle) et par l'unité de recherche où se déroulera le séjour.

Les dossiers de candidatures sont adressés à l'école doctorale compétente pour évaluation et classement.

PROCEDURES DE RECEPTION ET DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES PAR LES ED :

Chaque école doctorale décide (et publie) la date limite à laquelle elle peut recevoir les dossiers de candidatures. Cette date doit être antérieure à celle de la date limite de réception du classement des candidatures par l'Université de Lyon, soit le lundi 3 novembre 2014, à minuit.

Nous conseillons aux écoles doctorales d'indiquer cette date-limite de réception des candidatures sur l'appel qu'elles publient et diffusent (étant donné que l'appel publié sur le site de l'Université de Lyon ne donne pas cette indication).

L'école doctorale réunit son conseil ou une commission ad hoc afin de procéder à la vérification de l'éligibilité, à l'évaluation et au classement des candidatures qu'elle a reçues. Pour cela, elle s'appuie sur les critères d'éligibilité et de classement exprimés dans l'appel.

L'école doctorale juge la qualité scientifique et pédagogique du projet de mobilité du doctorant. Elle peut introduire d'autres critères qui lui paraissent pertinents.

Elle classe les 3 candidatures les mieux évaluées, de 1 à 3 (1 étant la meilleure), indique le classement en bas de la candidature. Le directeur de l'ED signe.

ENVOI DES RESULTATS A L'UNIVERSITE DE LYON ET DECISION D'ATTRIBUTION :

Avant le 3 novembre minuit,

l'école doctorale envoie l'ensemble des dossiers de candidatures, y compris les non classés, si possible sous format électronique à : bourses@universite-lyon.fr

Ou à :

Université de Lyon
Service des études doctorales
37 rue du repos
69361 Lyon cedex 07

L'Université de Lyon réunit la commission d'attribution composée de :

- Des représentants du programme Avenir Lyon-Saint-Etienne : Alliance internationale, Politique scientifique, Gestion,
- 1 représentant du collège doctoral,
- 1 représentant du service des études doctorales.

La commission sélectionne les bénéficiaires des aides financières en suivant le classement proposé par les écoles doctorales et en fonction du budget dont elle dispose.

La sélection est validée par le responsable du PA-LSE, avant le 5 décembre 2015.

Les résultats sont alors envoyés aux directeurs d'écoles doctorales qui peuvent les communiquer.

Un courrier personnalisé est envoyé par l'Université de Lyon à chaque lauréat, accompagné de la notification d'attribution de l'aide à la mobilité, avec copie à son directeur de thèse et au responsable de l'unité d'accueil. Ces courriers sont rédigés en français, avec une version anglaise si cette langue a été choisie par le candidat pour son dossier de candidature.

Pour toute question, merci de vous adresser à bourses@universite-lyon.fr

Ou à : Lugdivine Morion : 04 37 37 26 91, Elisabeth Persoud : 04 37 37 82 02